



TRANSPORT DE MARCHANDISES TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR(TRICE) DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS VEHICULES

CONTEXTE :

Le Référentiel Emploi Activités Compétences (REAC), le Référentiel de Certification (RC), l'arrêté du 09 mars 2004, l'arrêté du 26 août 2008, l'arrêté du 30 octobre 2012, définissent les modalités de formation et de validation des titres professionnels de conducteur routier.

Le titre professionnel permet "conducteur(trice) du transport de marchandises sur tous véhicules" permet d'obtenir le permis catégories CE dès l'âge de 18 ans (au lieu de 21 ans) sans nouvel examen.

PRÉ-REQUIS :

Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.

Être âgé de 18 ans, être titulaire d'un titre professionnel et justifier de deux semaines d'application en entreprise

Ou

Être âgé de 21 ans, être titulaire du permis C + d'une attestation FMO et FCO ou de la CQC et justifier de trois mois d'expérience professionnelle.

DURÉE DE BASE :

Conformément à l'instruction N° 2013-03 du 04 avril 2013, de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle : 245 heures pour les candidats n'ayant pas le permis CE. (175 pour ceux qui le possèdent à l'entrée en formation).

PERSONNES CONCERNÉES Toute personne désireuse d'exercer le métier de conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules, en transport pour compte d'autrui comme en transport compte propre .

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Préparer les épreuves et obtenir le Titre professionnel.

Obtenir le permis CE pour les candidats qui ne l'ont pas à l'entrée en formation.

Être capable de répondre à l'activité type du titre professionnel : Réaliser en sécurité un transport routier de marchandises avec tout type de véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning.

En piste et/ou sur la route, sur véhicule à double commande pour la conduite.

DISPOSITIFS DE SUIVI :

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plate-forme de formation.

VALIDATION DES ACQUIS :

Examen et validation par un jury professionnel, et par l'Expert du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION :

Formateurs agréés.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION :

Au sein d'une de nos agences

CONTENU DE LA FORMATION :

COMPÉTENCE 1 :

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.

COMPÉTENCE 2 :

- Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules.

COMPÉTENCE 3 :

- Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique tout type de véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises.

COMPÉTENCE 4 :

- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier national et international de marchandises.

COMPÉTENCE 5 :

- Prendre en charge et livrer la marchandise.

COMPÉTENCE 6 :

- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule.

COMPÉTENCE 7 :

- Prévenir les risques et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation.

COMPÉTENCE 8 :

- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.

COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI :

- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi.
- Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises.

SESSION DE VALIDATION.